



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 février 2024 à 19h00 - Date de convocation : 15 février 2024

Président : Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Marc WECKSTEIN

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY)

**DELIBERATION N° 07/2024 – VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024**

Pascal MAINGUY précise que le Conseiller aux Décideurs a validé le compte de gestion et le compte administratif 2023 de notre commune. Pascal MAINGUY en présente les principaux éléments.

Pour la section Fonctionnement, les dépenses se sont établies à 361 438,38 € et les recettes à 528 401,67 € soit un solde positif de 166 963,29 € auxquels s'ajoute le report des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 soit 534 220,36 €. Le résultat de la section Fonctionnement pour 2023 est donc de 701 183,65 €.

Pour la section Investissement, les dépenses se sont établies à 434 253,36 € et les recettes ont été de 116 039,70 € auxquels s'ajoute le solde d'exécution de l'exercice précédent pour un montant de 386 307,53 € soit un total de recettes de 502 347,23 €. Le résultat de la section Investissement est donc positif à hauteur de 68 093,75 €.

Le montant des Restes à Réaliser (RAR) sur les travaux 2023 est de 120 023,00 €. Pascal MAINGUY rappelle que les RAR correspondent à des travaux réalisés en fin d'exercice et qui n'ont pas été facturés.

Pascal MAINGUY, ne pouvant en tant que maire participer au vote, sort de la salle.

Céline GLEIZES met au vote le compte de gestion et le compte administratif 2023 qui sont adoptés à l'unanimité.

Vote : Unanimité



Le Maire, Pascal MAINGUY

